



### **Affectation d'un bien en section d'investissement**

La commune doit acquérir un pupitre qui coûte 458€ HT. C'est un bien durable, qui sera utilisé lors des différentes manifestations et cérémonies. Il devrait être payé en section fonctionnement car il coûte moins de 500€ HT. A l'unanimité le conseil municipal décide de l'inscrire en section d'investissement.

### **Action sociale en faveur des agents territoriaux**

Les collectivités ont désormais l'obligation de prévoir pour leurs agents des prestations sociales. La loi n'impose pas un montant spécifique mais impose aux collectivités de mettre en œuvre une action sociale en faveur des agents.

Cette action sociale peut prendre des formes diverses (prêts à taux intéressants, chèques vacances, cadeaux Noël pour enfants, aides en cas de décès, de maladie, de déménagement...). Les aides allouées sont en fonction des revenus.

Des organismes (qui ressemblent à des CE d'entreprise) en échange d'une cotisation annuelle prévoient un catalogue d'aides. Contact a été pris avec le CNAS dont les coordonnées ont été données par la préfecture. L'adhésion s'élève à 0.83% de la masse salariale (le plancher étant de 180€ par an et par agent), qui est d'environ 7000€.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur le principe d'une telle aide.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'adhérer au CNAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 afin d'introduire une notion d'équité dans la rémunération, assez faible, des agents communaux et d'aider les agents au moment où ils en ont besoin. Cette adhésion concerne aussi les contractuels dont le contrat n'est pas saisonnier. Madame LABEDAN précise que plusieurs agents du service d'aide à domicile sont contractuels. Elle ajoute que la procédure de mise en concurrence prévue par le code des marchés publics n'est pas applicable dans ce domaine et que deux correspondants du CNAS (un élu et un agent) devront être désignés.

### **Renouvellement classement office du tourisme**

L'office du tourisme de la commune est classé « une étoile » selon l'article D133-20 du code du tourisme. Ce classement date de 2005 et il est valable 5 ans.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter le maintien du classement « une étoile » de l'office du tourisme de SAMATAN auprès de la préfecture.

### **Subvention exceptionnelle au comité des fêtes**

Lors du dernier conseil municipal cette question figurait à l'ordre du jour. Les pièces fournies ne permettaient pas à l'assemblée de se prononcer sur la demande de subvention de 1500€ au comité des fêtes. Après analyse par la commission finances des pièces complémentaires fournies par l'association, le conseil municipal décide, à l'unanimité moins une abstention, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 800€. Monsieur BEZIAN informe que les subventions municipales sont des subventions d'équilibre.

Dès 2011, la prudence budgétaire nécessitera des réductions de crédits en direction des associations, comme indiqué dans un courrier envoyé à toutes les associations.

### **Indemnité conseil receveur municipal**

Monsieur BESSIN qui succède à Mme MARRE (après l'intérim de Mme ORTET) sollicite le versement de l'indemnité conseil du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2010.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement de cette indemnité.

### **Terminal électronique de paiement et remise à jour délibérations régie marché**

Il est possible d'instaurer un nouveau mode de paiement sur le marché et à la médiathèque (carte bleue)

Ce système permettrait de créer un nouveau service aux usagers et engendrerait une plus grande facilité de paiement. Il permettrait aussi d'éviter des erreurs de caisses, même si elles sont très rares sur la commune. Une réunion avec les régisseurs et la trésorerie a eu lieu. Les frais de transaction sont de l'ordre de 20 centimes pour 48€.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de mettre en place un terminal électronique de paiement et décide d'inscrire cette dépense au budget 2011. La modification des précédentes délibérations concernant les régies marché et médiathèque pour une mise en place du système début 2011 est nécessaire. La délibération relative à la régie du marché date de 1947 et doit être modifiée pour être conforme à la législation en vigueur.

### **Décisions modificatives**

Néant

### **Vente de terrains à Monsieur DARRIEUX**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de vendre les parcelles AL 167 et 378 au prix de 0.76€ le m<sup>2</sup> soit 740€, rachetées l'an dernier en vue de faire un parking en entrée de ville. Ces parcelles sont éloignées et ne présentent pas d'intérêt pour la commune. Monsieur CHAZE informe que l'agrandissement du parking est prévu l'année prochaine. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la vente de ces parcelles au prix proposé à Monsieur DARRIEUX pour les besoins de son activité agricole. Les frais notariés seront pris en charge par l'acquéreur.

Monsieur VITTADELLO en profite pour signaler les dégradations faites par les quads, sur la commune.

### **Profil de baignade**

Monsieur FACCA informe qu'un « profil de baignade » doit être réalisé à SAMATAN. Il consiste en un état des lieux de la baignade au lac et en l'élaboration d'un dossier technique complexe. Une consultation de bureaux d'étude est réalisée par le conseil général. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de déléguer la maîtrise d'ouvrage au département du Gers.

### **Questions diverses**

#### **Compte rendu commission TVU**

La communauté de communes a fait un bilan de la compétence voirie en 2010. Ce dernier est catastrophique. Il y a un manque de personnel et les fonds de trésorerie sont sous utilisés (400 000€ dépensés sur les 800 000€ prévus). Le niveau de voirie se dégrade, la question s'est posée lors de la dernière commission, du maintien de cette compétence dans la communauté de communes. Un audit sur la voirie sera réalisé prochainement par la communauté de communes.

Une modification du PLU est en cours, elle consiste en l'insertion d'une nouvelle disposition permettant autour du lac la réalisation de l'hôtel en R+2. Monsieur FACCA alerte sur la nécessité d'y rajouter le terrain sur lequel la construction de la salle de sports est envisagée. Monsieur SANTALUCIA sollicitera Monsieur CAZAUX à ce sujet. Monsieur CHAZE déclare qu'il convient de faire attention qu'un dossier ne bloque pas l'autre.

La révision du PLU a été évoquée en commission, elle nécessiterait 3 ans de formalités et entre 30 et 50 000€ de coût. Les nouvelles obligations liées au Grenelle de l'environnement en matière d'urbanisme rendent la révision du PLU plus complexe. Les nouvelles règles seront plus restrictives. Une réflexion sur le SCOT doit être menée en parallèle. Il faudra en intégrer un d'ici 2017. Contact a été pris à ce sujet avec des élus du canton de l'Isle Jourdain. Monsieur VILLEMUR questionne : que répondre aux demandeurs actuels ? Madame CUCURON déclare qu'il conviendra d'informer la population des obligations contenues dans le Grenelle.

La question du lancement d'une telle révision doit être réexaminée en conseil municipal début 2011.

#### **Accessibilité**

Une consultation de bureaux d'études a été faite par les différentes communes concernées. Le prestataire est choisi. Le marché va être prochainement signé par les maires concernés au cours d'une réunion à la mairie de SAMATAN. Le coût sera moins élevé que prévu. Le comité de suivi participera aux différentes réunions avec le bureau d'études.

#### **Astreintes et rémunération service technique**

Les agents du service technique demandent plus de transparence et de clarté dans la rémunération du travail le week-end. Les rémunérations ne sont pas d'un montant identique. Les élus souhaitent une plus grande disponibilité des agents municipaux chaque week-end en cas de problème éventuel.

Après examen des différentes solutions, le conseil municipal choisit d'instaurer une astreinte chaque week-end. Chaque week-end un agent sera d'astreinte et un planning annuel sera fait en début d'année. L'astreinte sera rémunérée comme prévu par les lois et règlements, et les heures supplémentaires effectuées seront également rémunérées selon les lois et règlements. Cette nouvelle organisation s'applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Une formation des agents devra avoir lieu en amont. Aucun agent ne sera exclu de ces astreintes, la seule condition est d'être titulaire du permis B pour permettre une intervention rapide et efficace.

Le travail programmé le week-end quant à lui, consistant en l'organisation de manifestations sera rémunéré en fonction des heures effectuées.

#### **Frais formation des élus**

Une somme devra être inscrite au budget 2011.

#### **Planning permanence élus**

Les élus demandent plus de précisions quant à leur rôle le week-end et à la marche à suivre en cas de problème.

### **Calendrier préparation budget**

Les propositions d'investissement devront être faites avant Noël, elles seront examinées par la commission finances en janvier. Un débat d'orientation budgétaire aura lieu fin janvier ou début février. Les documents budgétaires seront préparés en février et le vote du budget interviendra fin mars.

### **Vœux du Maire**

Vendredi 7 janvier 2011 à 19h à la salle des fêtes

### **Bulletin municipal**

Distribué à compter du 9 décembre

### **Marché de Noël et Téléthon**

Week-end du 4 et 5 décembre

### **Goûter de Noël**

Organisé par le CCAS le 8 décembre

### **Relais de la Save (course pédestre)**

Samedi 11 décembre

### **Promotion du Gers et du foie gras**

Du 13 au 17 décembre le Val de Save et son foie gras est à l'honneur sur France 2

### **Repas de Noël des employés municipaux**

Le vendredi 17 décembre

### **Ecole**

Des problèmes d'insécurité et de manque de surveillance des enfants dans la cour de l'école sont dénoncés. Un accident récent est venu confirmer les alertes régulières de la municipalité auprès de la communauté de communes.

### **Cellule**

Madame LABEDAN informe avoir reçu un mail de Monsieur KILANI (également adressé à la mairie) présentant le projet de fonds d'expérimentation à la jeunesse comprenant la création d'une école de spectateurs, la création d'ateliers de la pratique amateur des arts de la rue, la création d'une filière de construction de machines de spectacles avec le LEP et l'expansion de la saison.

Monsieur KILANI est toujours dans l'attente d'une proposition concrète de partenariat avec SAMATAN. Cette association a besoin de locaux spacieux. Monsieur BLANC et Madame MARQUET font état des inquiétudes exprimées par les associations culturelles samatanaises en réaction à ce projet de collaboration. Madame LABEDAN précise que le cadre conventionnel qu'établira Madame MARQUET avec la commission culture sera le seul moyen de garantir la complémentarité entre les structures. Monsieur VITTADELLO déclare être toujours en attente de la définition d'une politique culturelle municipale.

### **Hôpital local**

Le conseil de surveillance propose de vendre à la commune la partie désaffectée de la maison de retraite à 350 000€ (contre 352 000€ proposés par les Domaines). Il n'a pas suivi les propositions du Directoire de l'hôpital qui proposait 15% au dessus du montant proposé par les Domaines. La chapelle serait toujours utilisée par les résidents et la sortie pour les résidents dans la rue Marcadieu devra être maintenue. Monsieur CHAZE a rencontré la directrice du centre de gestion des agriculteurs qui s'est déclarée prête à attendre pendant un an voire 18 mois, délai nécessaire pour l'aménagement du rez-de-chaussée. Dans l'attente de l'acquisition par la mairie, Madame CABROL accepte de louer le premier étage à Gestes.

Le bâtiment pourra ensuite être loué par Gestes, par le centre de gestion et par d'autres acteurs dans le domaine social.

Le Conseil Municipal confirme son acceptation de cette acquisition à la somme de 350 000€. Monsieur SANTALUCIA propose une visite sur site avec les premiers utilisateurs afin d'organiser l'utilisation de l'espace.

### **Projet Hôtelier**

Monsieur CHAZE informe que le bornage du terrain est réalisé. Le terrain qui a été vendu à 15€ a été estimé par les Domaines à 17€ le m<sup>2</sup>

Une réunion a eu lieu avec l'ensemble des concessionnaires (EDF, eaux de la Barousse...)

Le Conseil Général a émis un avis favorable à la création d'une entrée privée à partir de la route départementale. Une rencontre avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie et le Conseil Régional a également eu lieu. L'investisseur souhaite appliquer les normes HQE dans la construction de l'hôtel.

### **Affaire Darolles**

Bien immeuble construit dans l'illégalité en bordure de Savère. La commune de SAMATAN a été convoquée comme partie civile à une audience le 2 décembre concernant un ensemble immobilier construit sans respect des règles d'urbanisme, du PLU de la commune et du PPRI. Un jugement sera rendu début janvier. La décision de justice sera publiée dans les journaux.

### **PPRI**

Une réunion est prévue le 21 décembre avec les services préfectoraux concernant une révision éventuelle du plan de prévention des risques d'inondation.

### **Route du sud-épreuve cycliste professionnelle en 4 étapes**

La candidature de la commune est retenue pour le jeudi 16 juin 2011.

L'association samatanaise la roue libre aidera bénévolement la mise en place de la manifestation.

### **Tour de France-Samatan ville départ d'étape**

Une réponse favorable a été donnée à la candidature, sous réserve de la visite d'une commission qui doit venir sur place pour vérifier capacité en stationnement et autres nécessités techniques pour l'accueil d'une telle manifestation.

### **Réunion au collège avec conseil général**

Les travaux prévus pour le gymnase et le dojo démarreront en mai 2011 pour une ouverture aux élèves en février 2012.

### **Foie gras dans son palais**

Cette manifestation a été un grand succès et a fait l'objet d'une large couverture médiatique.

### **Equipement de projection numérique / salle de cinéma**

Madame MARQUET informe que l'équipement 3D et le numérique seront fonctionnels pour les fêtes de Noël au cinéma de SAMATAN.

### **Grain à moudre**

Monsieur BLANC transmet la demande d'achat d'un harnais par cette association. Madame ESCALLE prendra contact avec les intéressés.

### **Soirée VIVALDI**

Le 11 décembre confirmée par Madame MARQUET

### **Réforme collectivités territoriales**

Compte tenu de l'adoption par le Parlement le 17 novembre de la loi de réforme des collectivités territoriales, Madame LABEDAN demande si une réflexion est à l'ordre du jour. Monsieur FACCA déclare qu'il y a lieu de ne pas se précipiter. Madame LABEDAN indique que la commission départementale de coopération intercommunale devra être élue dans les 3 mois suivant la promulgation de la loi. Celle-ci aura jusqu'au 31 décembre 2011 pour réaliser les schémas départementaux de coopération intercommunale. Les contours de la nouvelle intercommunalité conditionneront, à son sens, l'avenir du canton pour de nombreuses années. Une lettre a été adressée par Monsieur le Maire au préfet expliquant que le bassin de vie est, pour les samatanais, tourné vers l'Isle Jourdain. Monsieur VILLEMUR suggère que cette question soit évoquée en conseil communautaire. Monsieur le Maire va écrire au Président de la communauté de communes pour demander à inscrire à l'ordre du jour d'un conseil communautaire un débat à ce sujet. Monsieur FACCA propose qu'un conseil communautaire soit exclusivement consacré à ce sujet.

### **Maison des associations**

Madame LABEDAN demande clarification du dernier paragraphe page 3 du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 octobre dernier « les conseillers municipaux acceptent à la grande majorité que la maison du temps libre ait son siège en ville dans les locaux prévus à cet effet, pour une animation quotidienne ». Y a-t-il eu vote concernant le projet de création d'une maison des associations ou pas ? Monsieur VILLEMUR indique qu'il n'y a

pas eu de vote mais accord sur les principes d'une étude de besoins de la localisation en centre ville de cette structure et du rapprochement des deux bureaux d'étude (maison des associations et salle des sports)

Madame CUCURON confirme ces propos.

Monsieur CHAZE fait remarquer qu'on ne va pas revenir sur les décisions prises à chaque réunion du conseil et confirme qu'il y a bien eu vote. Monsieur SANTALUCIA observe que si tel n'avait pas été le cas, il ne fallait pas approuver le procès verbal du conseil municipal. Il informe que le CAUE devait rendre son étude en septembre. Monsieur PAULET qui en était chargé, étant parti à la retraite, son remplaçant doit faire connaissance avec le dossier. Madame LABEDAN souhaite clarifier sa position quant à ce projet afin d'éviter tout malentendu. Comme elle l'a déjà indiqué lors du Conseil Municipal du 26 mai dernier, elle est favorable à un lieu dédié aux associations mais elle est contre le fait de réserver un local à cet objet unique.

Elle explique avoir pris connaissance du dossier relatif à la maison des associations de Rieumes évoquée lors du Conseil Municipal d'octobre. En fait, il ne s'agit pas d'une maison des associations mais d'un lieu regroupant l'office du tourisme, des bureaux pour le conseiller agricole, les commerçants et artisans et des associations et des associations d'insertion. Le projet était porté par la Communauté de Communes du Savès inscrite dans le Pays du Sud Toulousain. Le coût total TTC s'élevait à 925 869.33€, 600 466.60€ ont été alloués. Monsieur BEZIAN observe qu'il ne s'agit que de chiffres et que si on s'arrête au coût on ne fait rien. Madame LABEDAN dit aussi s'inquiéter du coût de fonctionnement d'une telle structure présentant une seule destination. Monsieur SANTALUCIA précise que les coûts de fonctionnement seront évalués dans le projet. Madame CUCURON demande si du personnel sera recruté. Monsieur CHAZE observe que la municipalité est là pour mettre les associations dans de bonnes conditions.

### **Salle multisports**

Monsieur VILLEMUR demande où en est l'étude relative à cette salle. Monsieur FACCA informe que le cabinet va rencontrer les élus et les associations. Un questionnaire sera inclus dans le bulletin municipal pour évaluer le besoin. Madame MARQUET déclare que ce document sera peu renseigné.

*La séance est levée à 23h50*

*Le Maire*

*Le secrétaire de séance*

*Les conseillers municipaux*